

Ecole Primaire Publique - Maternelle et Élémentaire Rentrée scolaire 2011/2012

Votre enfant sera scolarisé en septembre 2011 à l'école Maternelle ou Élémentaire publique de Cruseilles et vous souhaitez l'inscrire en tant que demi-pensionnaire.

Nous vous rappelons que la Cantine Scolaire de Cruseilles est une association qui a pour but d'assumer le fonctionnement du restaurant scolaire. **La cotisation annuelle de 8€, par famille et par an, sera ajoutée à votre première facture.**

Vous trouverez ci-joint le **bulletin d'inscription**, le **règlement interne** de la cantine, le **planning de réservation** pour la période couvrant septembre et octobre 2011 et le **formulaire d'engagement familiale** pour les maternelles.

- **Si un de vos enfants rentre en Maternelle en septembre, ces documents complétés et signés devront être déposés auprès de la gestionnaire jusqu'au 1 Juillet 2011**

- Les lundi, mardi et jeudi matin de 8h30 à 12h,
- Les lundi après-midi de 15h à 19h00,
- Les mardi après-midi de 15h à 18h30,
- Les jeudi après-midi de 15h à 17h00,

En dehors de ces permanences, il est possible de contacter la gestionnaire pour prendre rendez vous.
Retour de la gestionnaire le 31 Août 2011.

- **Si vos enfants rentrent en Primaire, les documents complétés et signés sont à retourner impérativement avant le 25 Août 2011 à l'adresse de la Cantine.**
-

Date de rentrée cantine

Ecole Maternelle :

- * Pour les **Petites sections**, la cantine ne débutera qu'à compter du **jeudi 8 septembre 2011**.
- * Pour les **Moyennes et Grandes sections**, la cantine débutera le **mardi 6 septembre 2011**.

Ecole Élémentaire : la cantine débutera le **lundi 5 septembre 2011**.

RAPPEL : Il est indispensable que les parents dont l'enfant est allergique, handicapé ou avec des troubles du comportement, l'annoncent à la Gestionnaire de Cantine, et ce, pour permettre une prise en charge adaptée. Cette déclaration est à renouveler chaque année.

En cas d'allergie alimentaire, un Plan d'Accueil Individualisé pourra être mis en place avec le soutien du médecin scolaire. Une participation financière de 40cts d'euro par repas apporté pris à la cantine sera demandée aux familles afin de couvrir les frais de fonctionnement occasionnés.



Encadrement des Maternelles

Ces dernières années, l'effectif des enfants de maternelle inscrits à la cantine a fortement progressé. Le temps méridien est encadré par du personnel municipal mis à disposition par la mairie.

En concertation avec la commission Cantine de l'Association des Parents d'Elèves des écoles Maternelle et Primaire publiques de Cruseilles, les parents de maternelle effectueront une permanence d'encadrement par an et par famille. Afin de pouvoir couvrir toute l'année scolaire, nous n'accueillerons qu'un seul parent par permanence. Les vœux des familles seront pris en considération, mais ne pourront pas toujours être suivis. Les dates de permanence seront confirmées lors du dépôt de dossier d'inscription auprès de la gestionnaire.

La permanence des parents aura lieu de 11h30 (à la cantine) à 13H05.

Le repas sera offert au parent pour autant qu'il en informe la gestionnaire la veille.

Pour un bon fonctionnement, il est impératif de prévenir la Gestionnaire de toute modification, que ce soit de date ou de personne encadrante.

Tarifs de l'année 2011-2012

A titre indicatif, le tarif du repas est de 3,50€ pour 2011. Celui du repas occasionnel est de 4,00€. Les tarifs de l'année 2011-2012 seront déterminés et communiqués à la rentrée.

Pour rappel, la surveillance cantine est prise en charge par la Municipalité de Cruseilles.

Important : les factures de cantine sont distribuées aux aînés de chaque famille chaque début de mois. Aussi, nous vous demandons d'y être attentif et de leur réclamer. La Cantine Scolaire de Cruseilles est une association dont l'équilibre financier dépend fortement de votre régularité dans le paiement des factures.



Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

BULLETIN D'INSCRIPTION - Année scolaire 2011/2012
Ecole Primaire Publique - Maternelle et Élémentaire

Merci de bien vouloir compléter **un bulletin par famille** et de le retourner **accompagné du Règlement Intérieur signé, de(s) planning(s) de réservation complété(s) (un par enfant) et de l'engagement familial signé pour les maternelles.**

L'inscription de votre/vos enfants ne sera effective qu'à réception de tous les documents dûment remplis.

Nom et prénom du responsable
(père, mère, tuteur)

Adresse

☎ domicile
☎ portable (père) ☎ portable (mère)
☎ professionnel (père) ☎ professionnel (mère)

Avez-vous des enfants fréquentant le collège Louis Armand à Cruseilles ? Oui – Non

Nom, Prénom du/des Collégiens :

RAPPEL : Il est indispensable que les parents dont l'enfant est allergique, handicapé ou avec des troubles du comportement, en informe à la Gestionnaire de Cantine, et ce, pour permettre une prise en charge adaptée. Cette déclaration est à renouveler chaque année. En cas d'allergie alimentaire, un Plan d'Accueil Individualisé pourra être mis en place avec le soutien du médecin scolaire.

Nom et Prénom	Classe en 2011/2012	4 jours / semaine	3 jours / semaine*	2 jours / semaine*	1 jour / semaine*
			L M J V	L M J V	L M J V
			L M J V	L M J V	L M J V
			L M J V	L M J V	L M J V
			L M J V	L M J V	L M J V

*Entourer les jours choisis

Pour les Maternelles - Date de la permanence :
Nom et Prénom de la personne encadrante :
Tél. fixe / Portable : / Courriel :

Pour un bon fonctionnement, il est impératif de prévenir la Gestionnaire de toute modification.

Cruseilles, le 2011

Signature

Pour les enfants inscrits en Maternelle, engagement familial au verso →



ENGAGEMENT FAMILIAL POUR LA CANTINE MATERNELLE
Année 2011-2012

Je soussigné(e) ayant inscrit mon enfant à la cantine maternelle m'engage **moralement à assurer une permanence par an** pour le bon déroulement de l'interclasse avant, pendant et après le repas.

Afin que les familles et tout l'encadrement adoptent **une attitude cohérente** devant les enfants il est demandé à chaque animateur de bien vouloir :

- Se porter garant du respect des **règles d'hygiène** en restauration collective (lavage des mains, utilisation des couverts, port de la serviette, bonne tenue à table),
- Veiller au **respect de l'intimité de l'enfant** lors des « petits accidents » tout en dédramatisant la situation,
- **Sensibiliser les enfants au goût** en les incitant à goûter à tous les plats sans les forcer et en respectant les prescriptions médicales et les pratiques religieuses,
- **Favoriser un climat calme** pour passer un instant privilégié (pas de cris, ni de sifflet, s'adresser aux enfants de manière individuelle),
- Apprendre à l'enfant à **vivre en collectivité** (respect des règles, partager, écouter ses camarades, respect du matériel et de la nourriture, adopter un langage correct).

Le repas est offert au parent pour autant qu'il en informe la gestionnaire la veille.

Fait le2011 à Cruseilles.

Signature des parents :